

Tension dans les centres de santé publique au Bénin

La Ldcb et Aspddh fustigent la grève sans service minimum

"... la loi 2001-09 du 21 juin 2002 portant exercice du droit de grève en République du Bénin prévoit en son article 14 et suivants la mise en place par les organisateurs de travailleurs d'un service minimum obligatoire d'au moins 20% de l'effectif du service dans les établissements essentiels et stratégiques tels que la santé, la sécurité,..." extrait d'un communiqué de presse conjointe de la Ligue pour la défense des consommateurs du Bénin (Ldcb) et l'Association pour la sensibilisation, la promotion et la défense des droits humains (Aspddh). Cette déclaration fait suite à la motion perle de grève sans service minimum lancée par le secteur paramédical des formations sanitaires du Bénin.

Casimir Kpédjo

Toute en reconnaissant aux agents de santé leur droit de lutte pour un mieux être professionnel et surtout social, la Ldcb et l'Aspddh dénonce la grève sans service minimum qu'observe depuis deux mois les agents paramédicaux des hôpitaux, centres de santé et autres formations publiques du Bénin. Par la plume de leurs responsables, Romain Abilé Houéhou et Mohamed Hussain, les deux associations ont signé un communiqué de presse qui rappelle à ces agents certes leurs droits fondamentaux mais aussi leur devoir vis-à-vis de la population. "Grève des agents de santé au Bénin : quelle solution de sortie de crise ? ", s'est sur cette interrogation que la Ligue pour la défense des consommateurs du Bénin et l'Association pour la sensibilisation, la promotion et la défense des droits humains (Aspddh) ont voulu rappeler à l'ordre les agents grévistes des formations sanitaires du public au Bénin. A la faveur d'un communiqué de presse en date du

vendredi 6 septembre 2008, les deux associations de défense des intérêts des personnes physiques au Bénin dénoncent la rude épreuve de la mort à laquelle soumet depuis deux mois les para-médicaux les béninois en général et les malades des centres de santé en particulier. Pour les deux associations, si cette grève était faite dans les normes de l'art, c'est-à-dire sans violation des droits fondamentaux de l'homme dont la santé, elles ne se sentiraient pas dans un devoir de mémoire. Surtout si la grève était suivie d'un service minimum. En effet, le mouvement perlé des praticiens hospitaliers du Bénin est inopportune à cause des nombreuses complications et des cas de décès enregistrés selon les sources hospitalières et le ministère de la Santé. "Les nombreuses pertes en vie humaines et autres dommages directement imputable à cette grève sont légion et les témoignages poignants de parents ayant perdu un être cher ont profondément atteint la sensibilité de bon nombre de nos concitoyens.", a déclaré le président de la Ldcb, Romain Abilé Houéhou

et son homologue de l'Aspddh, Mohamed Hussein. Cette grève est lancée en juillet 2008. Les praticiens exigent du gouvernement le paiement d'une prime de risque de 100 000 Fcfa, équivalente à celle accordée aux médecins. Autrement, les agents paramédicaux des centres de santé publics du Bénin promettent rendre le séjour difficile aux malades et la gouvernance rude au gouvernement. De tel engagement selon Romain Abilé Houéhou est un acte antipatriotique et une violation des textes professionnels surtout dans le monde médical régit pas le serment d'Hippocrate. Pour le président Houéhou, "en procédant comme ils le font actuellement, nos agents de santé aggravent la situation déjà précaire des consommateurs en butte à la cherté de la vie.". Les deux associations souhaitent que les agents réquisitionnés accomplissent en tout respect leur devoir professionnel. Autrement, les Romain Abilé Houéhou et Mohamed Hussein voudraient que l'Etat applique l'article 21 de la loi 2001-09 du 21 juin 2002 qui régit le droit de grève au Bénin.

Visite du ministre de l'industrie sur le chantier de construction du centre commercial chinois

Grégoire Akofodji satisfait

Le ministre de l'industrie et du commerce, Grégoire Akofodji était, vendredi dernier, sur le chantier de construction du centre de développement commercial chinois de Ganhi. Après une séance de travail avec la partie chinoise et le comité de suivi du chantier, le ministre a éprouvé un sentiment de satisfaction en ce qui concerne le taux d'avancement des travaux.

Cécil Ahouélé ADJEVI

Le chantier de construction du centre commercial chinois situé à Ganhi a été lancé le 28 septembre 2007 et devait durer un peu plus d'un an. A deux mois de la fin des travaux, le ministre de l'industrie et du commerce est allé s'enquérir de l'état d'évolution des travaux. L'objectif poursuivi par la délégation ministérielle et l'ambassadeur de la Chine près le Bénin est de constater les difficultés éventuelles afin de savoir comment les palier en vue d'une bonne fin des travaux. Le taux d'exécution des travaux a été estimé à 75% et tout porte à croire que le chantier sera livré dans le délai. Suite à une séance de travail avec la partie chinoise et le comité de suivi, le ministre de l'industrie et du commerce, Grégoire Akofodji a retenu que le gros œuvre a été fait. "Les travaux de finition ont bien démarré". Toutefois, quelques difficultés liées au

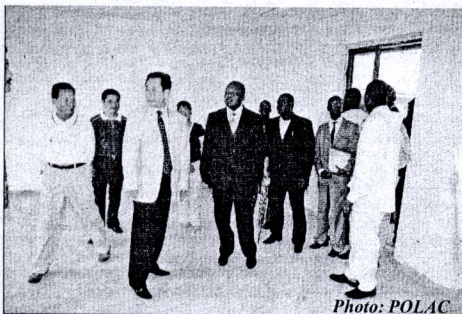


Photo: POLAC

L'ambassadeur de la Chine près le Bénin et le ministre Grégoire Akofodji en pleine visite du chantier

retard dans la livraison des matériaux de finition risque d'avoir d'impact sur la date de livraison. Mais l'engagement des deux parties à trouver des solutions aux problèmes, va amener au respect du délai dans deux mois. Le revêtement extérieur ne va donc pas tarder à démarrer. Dans les tout prochains jours, les difficultés liées aux tracasseries douanières vont être surmontées pour une bonne fin des travaux.

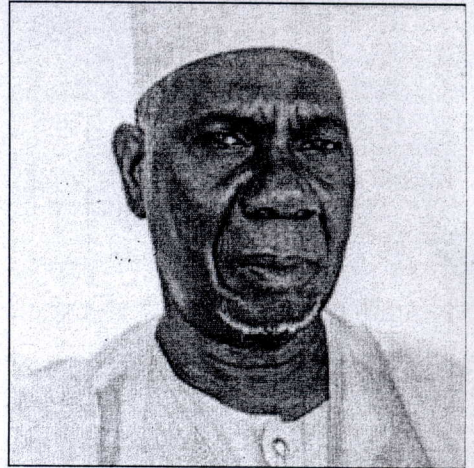
Il faut signaler que ce joyau est le plus grand centre de distribution commerciale en Afrique de l'Ouest et sa mise en service va davantage renforcer les relations sino-bénoises qui sont d'ailleurs au beau fixe. Remerciant le Chef d'Etat et son gouvernement, l'Ambassadeur de la Chine près du Bénin a rassuré quant à la partition que doit jouer son pays dans la livraison de cet édifice.

Formation en technique rédactionnelles niveau II de la Haac La promotion 2008 de la presse écrite limitée seulement à la phase théorique

La deuxième vague des journalistes de la presse écrite béninoise retenue pour suivre la formation initiée par la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (Haac) reçoit depuis vendredi 5 septembre dernier à l'Agence Proximité d'Abomey-Calavi des enseignements liés à cette formation. Seulement, à la fin de cette phase théorique, le suivi évaluation, ne sera pas respecté pour des raisons de budget.

C. K

Contrairement au "niveau I" organisée en décembre 2006, la deuxième série de formation des animateurs des médias béninois notamment les journalistes de la presse écrite ne pourra pas s'étendre sur les deux ans rigoureux qu'institue la Haac. Pour des raisons budgétaires et des considérations restées confidentielles entre les conseillers de la haute autorité, les 16 journalistes en formation et les 15 autres qui les ont précédé pour ce niveau, ne pourront pas être suivis durant les deux années que dure le programme. Dénommé formation en technique rédactionnelles dans le cadre de l'aide de l'Etat à la presse privée gestion 2005 et 2006, le niveau II de ce programme sera seulement limité à la phase théorique, prévoit le nouveau contrat entre l'Agence Proximité Sarl, garante de cette formation et la Haac, institution chargée de faire appliquer les doléances des hommes de médias au Bénin. Pour quelles raisons cette modification ?, les responsables en charge la formation à l'Agence Proximité Sarl ont estimé que la Haac pour le niveau II s'est dégaïté des frais liés à la phase suivie qu'elle a l'habitude d'organiser pour observer la nouvelle aptitude de ses récipiendaires sur le terrain. Selon les investigations, le coût de cette phase sera un peu de trop et l'institution républicaine se serait désengagée pour ce niveau. En effet, l'Agence Proximité Sarl, prévoit très souvent une cagnotte pour payer les frais de déplacement de ces stagiaires en suivi évaluation dans le cadre de l'exécution de ses différents programmes



Le président de la Haac, Ali Zato doit revoir la copie

mes de formation. Cette cagnotte est définie de commun accord avec le partenaire qui subventionne la formation. Par stagiaire, l'agent paye 10 000 Fcfa pour le déplacement des journalistes dans la bande des 100 Km la ronde. Cette aide permet aux stagiaires de se rendre sur les lieux de reportage pour la collecte de l'information. Cette somme évolue aussi en fonction du déplacement géographique du journaliste à l'intérieur ou à l'extérieur du Bénin. Dans le cadre de l'attribution de ce marché de formation à l'Agence Proximité Sarl, la Haac a fait ablation de cette forme de suivi surtout en ce qui concerne le paiement des frais de déplacement aux stagiaires. Pour le premier niveau de décembre 2006, les choses se sont bien déroulées. Les stagiaires retenus et qui ont suivi la formation au niveau de l'Agence Proximité Sarl ont bé-

néficié de cette suivie sur les deux ans. Mais à la grande surprise de ceux de la promotion 2008, cette technique de formation est soustraite. En lieu et place, la commission de la Haac en charge de l'exécution de ce programme a simplement proposé la production d'un ou de deux d'articles de presse sur les deux genres étudiés à savoir "l'Investigation et le Portrait" pour leur suivi. Cette production et leurs appréciations seront faites seulement au cours d'un atelier de la formation. Plus donc question de suivie après les 9 jours que vont durer le niveau II de la "Formation en techniques rédactionnelles, presse écrite" de la Haac. Les premiers journalistes, 15 au total qui étaient à la première session de cette formation ont suivi cette rigueur de la loi et se sont retirés. Il ne reste que la seconde session qui devra aussi se résigner à cet impératif de la haute autorité.

Coopération bénino-américaine

Le "Corps de la paix" a soufflé ses 40 bougies

L'Organisation non gouvernementale américaine Corps de la paix a commémoré vendredi dernier les 40 ans de sa présence effective au Bénin. Le palais des congrès de Cotonou a servi de cadre à la célébration de cet anniversaire qui a consacré la prestation serment de 55 nouveaux volontaires prêts à servir dans les villages béninois.

Joël Yanlco

Depuis 1968, 1735 volontaires de l'organisation américaine Corps de la paix ont déjà servi dans 2000 villages du Bénin. 40 ans d'assistance et de service au bénéfice des populations des hautes terres les plus reculées du Bénin ne pourrait se passer inaperçu. Raison pour laquelle la mission diplomatique des Etats-Unis au Bénin a célébré de fort belle manière vendredi dernier au palais des congrès de Cotonou l'anniversaire du Corps de la paix. Et pour renforcer la présence de cette organisation humanitaire au Bénin, 55 nouveaux volontaires du Corps de la paix ont profité de la célébration du 40ème anniversaire pour prêter serment devant les autorités



L'ambassadrice des USA près le Bénin, Gayleatha Brown

politico administratives et des personnalités béninoises. L'assistance a eu droit au cours de la manifestation à la projection d'une diapositive qui a retracé les 40 années des bons et loyaux services rendus au Bénin par les volontaires américains. Pour le représentant du chef de l'Etat, le garde des

sceaux Gustave Anani Cassa, c'est tout d'abord un honneur pour le peuple et le gouvernement du Bénin de partager avec les volontaires ces moments de fête et de joie. "C'est aussi un devoir pour le gouvernement du Bénin d'être à vos côtés pour exprimer sa gratitude pour les nobles actions menées par les volontaires du Corps de la Paix depuis l'installation de cette institution au Bénin", a souligné le Ministre de la justice béninois. Etaient également présents dans la salle rouge du palais des congrès de Cotonou, l'ambassadrice des Etats-Unis près le Bénin, Gayleatha Brown, et le président Emile Derlin Zinsou, celui là même qui a paraphé en 1967 les accords entre le Dahomey (actuel Bénin) et le pays de l'oncle Sam.